



Paris, 21 avril 2009

## **Un groupe de travail de la CRE sur la qualité d'électricité sur les réseaux publics de distribution**

**La CRE a constitué un groupe de travail sur la qualité d'électricité sur les réseaux publics de distribution, présidé par l'un de ses vice-présidents, Michel LAPEYRE. L'analyse du groupe de travail ciblé sur la continuité d'alimentation d'électricité sur les réseaux publics de distribution, portera également sur l'impact du réseau de transport sur l'alimentation des réseaux de distribution.**

La Commission de régulation de l'énergie a régulièrement constaté une dégradation de la qualité d'électricité sur les réseaux publics de distribution d'électricité, marquée par l'augmentation de la durée moyenne de coupure résultant d'un manque d'investissement sur ces réseaux.

Bien que les programmes d'investissements sur les réseaux publics de distribution ne lui soient pas soumis pour approbation, la CRE bénéficie d'une position privilégiée, en tant que régulateur indépendant, pour apporter une vision objective sur cette problématique. La dégradation de la qualité d'électricité liée au manque d'investissement sur les réseaux de distribution a fait l'objet d'une attention particulière à l'occasion des discussions pour la nouvelle proposition tarifaire TURPE 3. Les tempêtes Klaus et Quentin du mois de janvier 2009 ont été révélatrice de cet état de fait.

Les travaux du groupe de monsieur Lapeyre porteront sur la question de la continuité d'alimentation dans les situations exceptionnelles mais aussi dans les situations normales.

Le groupe de travail devra remettre un rapport à l'automne 2009 au collège de la CRE. Pour mener à bien sa mission, il procédera à des auditions et à des visites des acteurs concernés. La première visite se déroulera au SIPPEREC (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication) le 17 avril à Paris.

*Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence*

**Contact presse : Anne MONTEIL- tel : 01.44.50.41.77- mail : [anne.monteil@cre.fr](mailto:anne.monteil@cre.fr)**